## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME SYLVIE CARREGA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Soutien aux associations de Lutte contre les Discriminations: Subvention Fonctionnement -Investissement- Exercice 2018 - 5ème Répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, à savoir 12 900 € (fonctionnement) au chapitre 65 du budget départemental et 30 000 € (investissement) au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'autoriser, pour les associations dont le montant est égal ou excède 23 000 €, la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée